



Vaches allaitantes Points techniques & commercialisation

SURFACE DES BÂTIMENTS

Les surfaces minimales des bâtiments sont les suivantes :

	Poids vif minimal (kg)	m2/tête
	Jusqu'à 100	1,5
	Jusqu'à 200	2,5
	Jusqu'à 350	4
	Supérieur à 350	5 avec mini 1m2/100 kg
Taureaux pour la reproduction	-	10

Les surfaces minimales des aires d'exercice sont :

	Poids vif minimal (kg)	m2/tête
Bovins et équidés reproducteurs	Jusqu'à 100	1,1
	Jusqu'à 200	1,9
	Jusqu'à 350	3
	-	3,7 avec mini 1m2/100 kg
Taureaux pour la reproduction	-	30

Source : Fiches réglementation de la FNAB

FOURRAGES

En Bretagne, les élevages allaitants ont un taux d'autonomie fourragère de plus de 85 % (source "Résultats de réseau d'élevage allaitants bio bretons de 2000/2007")

La quantité de fourrage stocké et consommé par UGB (hors paille) se situe autour de 2T de Matière Sèche. Le foin est le principal fourrage récolté.

En Agriculture Biologique, en fonction des aléas climatiques, les variations de rendements peuvent être plus grandes qu'en conventionnel : il est donc indispensable de constituer des stocks de sécurité importants pour éviter les achats prohibitifs (exemple : en 2009 où le prix du foin de prairie multi-espèces est monté à plus de 180 €/Tonne)

Il ne faut pas surestimer le potentiel des terres et adapter le chargement en fonction de ce potentiel.

Zoom réglementation :

L'incorporation dans la ration alimentaire d'aliments en deuxième année de conversion est autorisée à concurrence de :

- 30 % de la formule alimentaire en moyenne (MS végétal) lorsque ces aliments ne proviennent pas de l'exploitation.
- 100 % de la formule alimentaire en moyenne (MS végétal) lorsque ces aliments proviennent de l'exploitation.

Source "fiches réglementaires" de la FRAB

PRIVILÉGER LES PRAIRIES MULTI-ESPÈCES

En conditions difficiles, les prairies multi-espèces sont plus productives que l'association RGA- trèfle blanc. Ces prairies sont robustes, s'adaptent à l'hétérogénéité intra-parcelle et peuvent mieux résister à l'excès d'eau ou à la sécheresse.

Elles contribuent à un meilleur étalement de la production par l'utilisation d'espèces et de variétés à démarrage plus précoce (fétuque élevée, RGA demi-tardif) et par la production estivale des légumineuses. Un bon choix des espèces (et encore plus variétal) est primordial : par exemple, le foin de fétuque sèche mieux que le Ray Gras (on peut réussir à gagner jusqu'à 2 jours de séchage) et il se tient mieux sous la pluie.

La valeur nutritive des prairies multi-espèces est élevée et permet de bonnes performances zootechniques (bonne croissance des veaux, des vaches en bon état, et pour limiter les durées de finition à l'auge). En revanche, elles sont plus difficiles à mener qu'un mélange binaire.

Source : " Bovins viande : viser l'autonomie alimentaire du troupeau " Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire / Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou- octobre 2004

Pour répondre au cahier des charges de l'Agriculture Biologique et dans un souci d'autonomie, les éleveurs de vaches allaitantes doivent mener leur troupeau d'une manière économe et en limitant le recours aux intrants. De la même manière, les modes de commercialisation des animaux doivent être bien étudiés.

Cette fiche après avoir décrit le type des élevages bio allaitants en Bretagne, expose les points techniques principaux et aborde les différents types de commercialisation.

CONVERSION

Deux cas de figure se présentent :

Dans tous les cas, se référer à votre organisme certificateur.

> Conversion simultanée

- Les terres et les animaux sont convertis simultanément. Cette conversion dure 24 mois. Ce mode de conversion permet de commercialiser ses animaux en AB au bout des deux années.

> Conversion non simultanée

- des terres
La durée de conversion minimale des terres est de 24 mois.
- des animaux
Pour convertir des bovins en bio, ils doivent être élevés en bio pendant 12 mois minimum et en tous les cas durant les 3/4 de leur vie. En cas d'introduction d'animaux non bio sur une exploitation bio, la même règle s'applique.

AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'autonomie alimentaire est la première clé de réussite en élevage allaitant biologique. Elle correspond à la philosophie et l'éthique des éleveurs bio ainsi qu'à une nécessité économique. Lors de leur conversion, les éleveurs abaissent souvent un peu leur chargement à l'hectare pour être plus serein.

> Zoom réglementation :

Le cahier des charges européen exige qu'au moins 50 % des aliments proviennent de l'exploitation elle-même. L'approvisionnement doit être régional au maximum.

> Alimentation des jeunes animaux

Les veaux sont nourris au lait maternel pendant au minimum 3 mois.

CONCENTRÉS

La consommation de concentrés annuel varie de 200 à 400 KG/UGB en moyenne. Les 90 % d'autonomie en concentrés sont atteints principalement grâce à du méteil (mélange céréale/protéagineux comme le triticale/pois).

(Source « Résultats de réseau d'élevage allaitants bio bretons de 2000/2007 »)

FINITION DES ANIMAUX

La finition est un des points faibles dans la filière bovine en bio. Elle est pourtant essentielle pour bien valoriser ses carcasses.

Exemple de durée moyenne de finition :

- 90 à 150 Jours pour une limousine et une charolaise après le vêlage
- 150/180 jours pour une blonde d'aquitaine après le vêlage
- 42 mois pour les boeufs

Exemple de ration de finition pendant 2 à 4 mois :

- au pâturage de printemps : 0 à 2 kg de concentré
- au pâturage été/automne : 2 à 4 kg de concentré
- à l'auge : 5 à 7 KG de mélange céréalier + de la luzerne + fourrage grossier à volonté + 100 G de minéral 5/25

La finition peut se faire en deux étapes. La première pendant laquelle les animaux sont remis en état avec une alimentation à base d'herbe et de fourrages grossiers, et une phase de finition avec plus de concentrés.

> Utilisation des protéagineux

Les graines de pois et de féverole doivent être broyées grossièrement avant la distribution et pourront être stockées 2 mois sans problème (avec un taux d'humidité de 15 %). Le lupin n'a pas besoin d'être broyé.

AUTRE MODE DE CONSERVATION :

> L'inertage (qui concerne aussi les céréales) :

Les grains, récoltés à maturité, sont broyés grossièrement à la récolte et immédiatement mis en silo. Les germes respirent pendant quelques jours libérant du CO2 et empêchant le développement de moisissures ou bactéries. Les dimensions du tas sont calculées pour que le tas avance de 10 cm minimum/jour. 1 m³ pèse 750 à 800 kg.

Une bâche neuve est posée au sol et recouvrira le tas. Le tassement se fait au pied ou au godet.

Une seconde bâche est posée sur le dessus du tas et un cordon de chaux épandu tout autour permet d'éloigner les rongeurs.

Source : "Utilisation des protéagineux dans l'alimentation des bovins viande"
Institut de l'élevage 2002

DÉBOUCHÉS

> En filière organisée localement

Bretagne Viande Bio (BVB), l'association d'éleveurs qui commercialise les bêtes, commence à travailler en partenariat avec UNEBIO, autre association d'éleveurs au niveau national.

Ce partenariat permettra d'écouler plus facilement les bêtes.

BVB vend les bêtes aux bouchers, aux Biocoop, aux magasins spécialisés et à UNEBIO qui les revend à différents grossistes.

BIGARD (CHARAL, SOCOA, VALTERO) tient une place importante dans la filière viande biologique.

• Animaux mâles

Les broutards, d'un poids moyen de 317 KG sont majoritairement vendus dans la filière conventionnelle à l'âge de 8/10 mois. Une filière « boeuf » est en train de se développer à BVB, ce qui permettra de mieux valoriser les mâles.

• Animaux femelles

Les femelles, d'un poids moyen de carcasse 376 kg sont valorisées principalement par l'intermédiaire de BVB en boucherie traditionnelle. Les prix varient suivant la race, l'âge des bêtes et le classement. Pour les gammes de prix, l'organisation des filières, contactez BVB (02 97 23 06 79) ou consultez la fiche information du réseau GAB / FRAB n°8 : Filières Bretonnes .

> En filière courte

La vente directe, principalement sous forme de caissettes (de 10 à 25 KG), se pratique de plus en plus. Les producteurs font appel soit à un boucher de campagne qui vient sur l'exploitation et découpe la bête sur place, soit à un prestataire qui prend la bête vivante à la ferme et s'occupe de tout (de l'abattage à la mise sous vide des morceaux). Les prix pour les différentes prestations vont de 1 à 2,6 €/KG de carcasse.

Les prix de vente s'échelonnent entre 10 et 15 €/KG de viande net selon le type de bête et la prestation (mise sous vide ...).

• Remarque :

Jusqu'à maintenant, ce sont principalement des femelles qui sont vendues en direct (ainsi que quelques boeufs) mais certains producteurs commencent à développer la vente de jeunes mâles (de 18 à 24 mois) avec un coût de production inférieur.

• Zoom réglementation :

Pour que la viande soit certifiée "Agriculture Biologique", en plus du producteur qui doit être certifié, l'abattoir et le boucher doivent eux-aussi être certifiés.

BIBLIOGRAPHIE :

- " Bovins viande : viser l'autonomie alimentaire du troupeau "
- " Engraisser ses bovins au pâturage-CIVAM du Haute bocage "
- " Utilisation des protéagineux dans l'alimentation des bovins viande-Institut de l'élevage 2002 "

http://www.agrilianet.com/pdf/brochure_07_prairies_multiespeces_complet.pdf
Raymond BARRE-Chambre d'Agriculture de Carhaix

- Fiches réglementation de la FNAB



Tous unis pour une
agriculture de
qualité en Bretagne



Projet Bretagne Agricole pour le Développement Rural
Bretagne Agricole



Concep
Crédits